



**AVENANT N° 1
A LA CONVENTION DE CONCESSION
POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG)**

Entre les soussignés :

Le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), représenté par son Président, Monsieur Xavier PINTAT, domicilié 144 avenue du Médoc, 33320 Eysines, représentant les communes dont la liste figure à l'article 3 de la présente convention, dûment habilité à cet effet par délibération du Comité Syndical en date du 11 mai 2012, transmise préalablement à Monsieur le Préfet le 22 mai 2012, accompagnée du projet d'avenant,

désigné ci-après par l'appellation : «**le SDEEG**»

et

GrDF, Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 786 511, dont le siège social est situé 6 rue Condorcet - PARIS (9ème), représentée par Madame Laurence HEZARD, en sa qualité de Directeur Général,

désigné ci-après par l'appellation : «**GrDF**»

Expose :

Compte tenu,

- ♦ de la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel signée entre le SDEEG et GrDF le 2 janvier 2012,
- ♦ de la délibération des conseils municipaux des communes de CABARA, CASTELMORON D'ALBRET, COMPS, FARGUES-SAINT-HILAIRE, GALGON, HAUX, ISLE SAINT GEORGES, LANGOIRAN, LANSAC, MARSAS, SABLONS, SAINT-ANTOINE, SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES, SAINT-GERVAIS, SAINT JEAN DE BLAIGNAC, SAINT MACAIRE, VIRSAC (précédemment desservies par GrDF au titre d'un contrat de concession communal signé avec Gaz de France), portant délégation de compétence en matière de distribution publique de gaz et de la publication des arrêtés préfectoraux entérinant leur adhésion,

Commune	Visa préfecture des délibérations CM
CABARA	23/01/2012
CASTELMORON D' ALBRET	07/12/2011
COMPS	19/12/2011
FARGUES SAINT HILAIRE	21/02/2012
GALGON	29/11/2011
HAUX	16/04/2012
ISLE ST GEORGES	27/12/2011
LANGOIRAN	24/11/2011
LANSAC	12/01/2012
MARSAS	07/02/2012
SABLONS	01/12/2011
SAINT ANTOINE	27/12/2011
SAINT CHRISTOPHE DES BARDES	26/04/2012
SAINT GERVAIS	29/12/2011
SAINT JEAN DE BLAIGNAC	27/12/2011
SAINT MACAIRE	23/12/2011
VIRSAC	16/02/2012

- ♦ du transfert des activités de distribution de Gaz de France vers GrDF au 1^{er} janvier 2008 (article 14 de la loi n°2004-803 du 09 août 2004 modifiée).

il a été convenu ce qui suit.

Article 1

A la liste des communes figurant à l'article 1er de la convention de concession signée le 2 janvier 2012 entre le SDEEG et GrDF, il y a lieu d'ajouter les communes de CABARA, CASTELMORON D'ALBRET, COMPS, FARGUES SAINT HILAIRE, GALGON, HAUX, ISLE SAINT GEORGES, LANGOIRAN, LANSAC, MARSAS, SABLONS, SAINT-ANTOINE, SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES, SAINT-GERVAIS, SAINT JEAN DE BLAIGNAC, SAINT MACAIRE et VIRSAC.

Cette liste comprend le territoire de 118 communes et est modifiée comme suit :

Commune	Date de délibération	Date Signature convention précédente
ABZAC	29/09/2011	13/10/1983
ARBANATS	12/12/2011	07/11/1994
LES ARTIGUES DE LUSSAC	15/12/2011	23/09/1998
ARVEYRES	27/10/2011	08/12/2000
ASQUES	29/09/2011	11/07/2000
AUROS	21/11/2011	02/01/1996
AYGUEMORTE LES GRAVES	09/09/2011	06/04/2000
BARSAC	29/11/2011	06/07/1991
BEAUTIRAN	25/11/2011	24/06/1991
BEGUEY	28/09/2011	26/01/1987
BEYCHAC ET CAILLAU	16/11/2011	16/12/1991

Commune	Date de délibération	Date Signature convention précédente
BIGANOS	12/10/2011	06/08/2001
LES BILLAUX	03/10/2011	28/07/1989
BLAYE	13/12/2011	28/09/1990
CABARA	23/01/2012	29/11/2000
CADARSAC	23/09/2011	11/10/1999
CADAUJAC	30/09/2011	16/04/1996
CADILLAC EN FRONSADAIS	30/11/2011	22/02/1994
CAMBLANES ET MEYNAC	11/08/2011	21/12/1998
CARIGNAN DE BORDEAUX	20/09/2011	10/01/1997
CASTELMORON D' ALBRET	07/12/2011	05/11/1993
CASTETS EN DORTHE	04/10/2011	09/01/1987
CASTRES GIRONDE	20/10/2011	24/08/1998
CAVIGNAC	05/09/2011	24/01/2002
CENAC	23/11/2011	11/07/1997
CERONS	29/11/2011	24/08/1988
CEZAC	13/10/2011	23/02/2001
CIVRAC DE BLAYE	14/12/2011	30/11/2001
COMPS	19/12/2011	18/12/2006
CROIGNON	20/09/2011	30/06/2000
CUBZAC LES PONTS	05/12/2011	08/03/2007
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	05/12/2011	03/04/1998
EYNESSE	08/09/2011	30/07/2001
FARGUES	28/11/2011	14/08/1998
FARGUES SAINT HILAIRE	21/02/2012	09/02/1987
FRONSAC	30/09/2011	16/04/1992
GALGON	29/11/2011	09/11/1999
GAURIAC	06/12/2011	09/04/2002
GAURIAGUET	30/08/2011	23/06/1999
GENSAC	29/11/2011	03/09/2003
GRIGNOLS	08/09/2011	05/07/1993
HAUX	16/04/2012	16/02/2000
ILLATS	09/09/2011	15/04/1987
ISLE ST GEORGES	27/12/2011	16/11/1999
IZON	24/11/2011	07/02/1984
LANGOIRAN	24/11/2011	01/10/1991
LANSAC	12/01/2012	18/06/1999
LAROQUE	14/11/2011	06/05/1999
LESTIAC SUR GARONNE	14/11/2011	08/10/1994
LIGNAN DE BORDEAUX	14/11/2011	10/06/1998
LOUPIAC	14/11/2011	06/03/1992
LUGON ET L' ILE DU CARNEY	14/11/2011	07/10/1997
LUSSAC	14/11/2011	21/07/1999
MARSAS	07/02/2012	05/05/2003
MAZION	14/11/2011	09/04/2003
MIOS	14/11/2011	23/10/2001
MONTAGNE	14/11/2011	23/09/1998
MOULON	14/11/2011	13/03/2003
PESSAC SUR DORDOGNE	14/11/2011	24/04/2003
PEUJARD	14/11/2011	03/01/2000
PINEUILH	07/09/2011	07/06/1996
PLASSAC	18/11/2011	18/06/1984

Commune	Date de délibération	Date Signature convention précédente
PODENSAC	13/10/2011	11/05/1987
POMEROL	17/11/2011	04/02/1992
PORTETS	15/11/2011	19/08/1998
PRECHAC	13/12/2011	21/07/1999
PUGNAC	05/10/2011	27/11/2000
PUISSEGUIN	18/08/2011	16/07/1999
LE PUY	18/08/2011	10/11/1993
QUINSAC	30/09/2011	09/02/2010
RIMONS	05/12/2011	29/11/1993
RIONS	04/10/2011	13/04/1992
LA RIVIERE	04/10/2011	23/09/1998
SABLONS	01/12/2011	30/05/1994
SAILLANS	29/11/2011	15/09/1999
SAINT AIGNAN	06/10/2011	16/10/2001
SAINT ANDRE ET APPELLES	29/09/2011	07/12/1991
SAINT ANTOINE	27/12/2011	14/04/1988
SAINT AVIT SAINT NAZAIRE	02/12/2011	18/02/1992
SAINT CHRISTOPHE DES BARDES	03/04/2012	26/04/2012
SAINTE CROIX DU MONT	02/12/2011	26/02/2003
SAINT FERME	05/08/2011	02/11/1993
SAINTE FOY LA GRANDE	05/08/2011	04/01/1990
SAINT GERMAIN DU PUCH	07/10/2011	02/11/1998
SAINT GERMAIN DE LA RIVIERE	03/10/2011	29/09/1998
SAINT GERVAIS	29/12/2011	05/08/1998
SAINT JEAN DE BLAIGNAC	27/12/2011	15/05/2000
SAINT LOUBERT	28/10/2011	08/01/1987
SAINT MACAIRE	23/12/2011	13/12/2006
SAINT MARTIN DE SESCAS	05/09/2011	30/01/1987
SAINT MEDARD DE GUIZIERES	24/10/2011	04/05/1998
SAINT MICHEL DE FRONSAC	22/11/2011	09/07/1998
SAINT PARDON DE CONQUES	20/10/2011	02/08/1999
SAINT PHILIPPE DU SEIGNAL	25/08/2011	19/01/1989
SAINT PIERRE D'AURILLAC	06/09/2011	12/10/2006
SAINT PIERRE DE MONS	09/09/2011	12/03/1992
SAINT ROMAIN LA VIRVEE	25/11/2011	07/03/1994
SAINT SAVIN	11/10/2011	11/12/2000
SAINT SELVE	07/12/2011	07/06/1990
SAINTE TERRE	26/09/2011	15/02/1999
SAINT VINCENT DE PAUL	23/09/2011	25/03/2008
SALIGNAC	05/12/2011	21/02/2003
SALLEBOEUF	17/11/2011	05/08/1998
LA SAUVE	03/08/2011	27/07/1988
SAUVETERRE DE GUYENNE	21/11/2011	20/12/1984
SILLAS	30/11/2011	29/11/1999
TARGON	05/10/2011	13/06/1988
TAURIAC	06/12/2011	10/11/1999
LE TEICH	13/10/2011	03/03/1999
LE TOURNE	05/11/2011	30/09/1991
TRESSES	24/10/2011	11/09/1996
VAYRES	21/11/2011	02/05/2011
VERAC	07/10/2011	04/02/1994

Commune	Date de délibération	Date Signature convention précédente
VIGNONET	05/10/2011	23/07/1998
VILLEGOUGE	26/09/2011	27/06/2001
VIRELADE	13/09/2011	28/08/1996
VIRSAC	16/02/2012	29/01/2001
MARCHEPRIME	02/12/2011	29/04/1999

Article 2

Pour les communes indiquées à l'article 1, le contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel signé entre le SDEEG et GrDF le 2 janvier 2012, s'applique dans son intégralité à compter du 1er juillet 2012.

Dans l'hypothèse où la date stipulée au présent article serait antérieure à la date d'accomplissement des formalités propres à rendre cet avenant exécutoire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la date d'entrée en vigueur est le 1er du mois suivant celui au cours duquel auront été accomplies ces formalités par le SDEEG .

Article 3

Il est expressément acté entre les deux parties que la convention de concession signée le 2 janvier 2012 est entrée en vigueur le 3 janvier 2012, date de transmission au représentant de l'Etat dans le département. La date d'entrée en vigueur stipulée à l'article 2 de la convention de concession est modifiée en conséquence.

Article 4

Les communes de Fargues-Saint-Hilaire, Marsas, Saint-Christophe-des-Bardes, Virsac, Cabara et Lansac percevront la redevance de fonctionnement (R1) au prorata temporis sur l'année 2012 entre le 1^{er} janvier et la date d'entrée en vigueur du présent avenant.

Fait à *Eysines* , le *25 Jan 2012*

Pour l'autorité concédante,
Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie
Électrique de la Gironde



Pour le concessionnaire,
Le Directeur Général

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Laurence HEZARD'. Below the signature, the name 'Laurence HEZARD' is printed in black text.